

MONSIEUR HOARAU MARCEL DONNE LECTURE  
DES AVIS DES COMMISSIONS.

Commission du Cadre de Vie

Elle demande au Maire d'attirer l'attention du Préfet sur deux points, à savoir :

- 1) Malgré l'augmentation de la construction des logements sociaux sur Saint-Denis, la demande est encore très loin d'être satisfaite ;
- 2) Il faut trouver des solutions pour le relogement des familles dépourvues de ressources, ne pouvant prétendre à l'allocation-logement.

Commission des Finances

Elle note que ce Budget Primitif est en nette diminution au niveau de l'investissement, la Commune n'étant plus directement maître d'ouvrage des Logements Très Sociaux. Néanmoins, par le biais des Z.A.C., la Commune apporte une large contribution au relogement sur place des plus démunis.

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION

Le 22 DEC. 1987

Article 3 de la loi n° 82-213 du 2

mars 1982 relative aux droits et

libertés des Communes, des Départements et des Régions

M. ANNETTE : En ce qui concerne la recherche de solutions, est-ce que le financement de l'étude sur l'habitat social est inscrit ?

Il me semble avoir relevé, dans un document budgétaire précédent, une étude de l'ordre de 750 F.

Il est sans doute bon de souhaiter trouver des solutions ; mais, il vaut peut-être mieux en rechercher réellement, c'est-à-dire enclencher l'action pour trouver lesdites solutions. Je relève ici l'avis de la Commission du Cadre de Vie.

Est-ce que cette étude est introduite au niveau d'un chapitre ? Est-ce qu'elle correspond à une demande concernant le relogement des familles dépourvues de ressources ? Est-ce, au contraire, une étude qui est sans rapport avec ce problème-là ?

LE MAIRE : Cela constituera une partie fondamentale de cette étude. Cette action est déjà engagée par le Conseil Général par les prêts qu'il met en place actuellement, compte tenu de l'allocation-logement qui est attribuée sans critère d'activités. Cet aspect du problème est donc en passe d'être réglé, encore qu'il soit nécessaire de disposer de beaucoup d'argent et de terrains. Il reste quand même des personnes qui ne perçoivent pas d'allocation-logement. Alors là, le problème est insoluble. Pour les personnes sans enfant et sans ressources, il n'existe aucune solution.

M. ANNETTE : C'est bien de cela dont il s'agit. C'est à cela qu'il faut rechercher et trouver des solutions. C'est un voeu intéressant.

LE MAIRE : Ce n'est pas seulement un voeu. Une première solution a consisté, pour l'Etat, à attribuer l'allocation-logement sans critère d'activités.

M. ANNETTE : Vous parlez là du Gouvernement FABIUS.

LE MAIRE : Non. Si cela avait été son oeuvre, le fait aurait été connu...  
(Rires).

M. ANNETTE : Il n'y a pas plus sourd que celui qui ne veut pas entendre !... Je vous enverrai la petite note.

LE MAIRE : Il faudrait chercher à savoir ce que ce Gouvernement FABIUS a bien pu faire. On a essayé ; mais, on n'a jamais su. Il se peut cependant qu'on y parvienne un jour ; mais, pour l'instant, on l'ignore...

Il reste donc le cas de ceux qui sont sans ressources, et qui ne bénéficient pas de l'allocation-logement parce que ne remplissant pas les conditions normales de l'attribution de cette allocation.

M. ANNETTE : Pour cette catégorie de personnes, je voudrais savoir s'il y a quelque chose en cours, justement.

LE MAIRE : Nous ne pouvons pas dire qu'il y a quelque chose de particulier en cours. Cependant, toutes les instances s'y intéressent en recherchant une solution au problème, en partant du Gouvernement et jusqu'aux communes.

Si vous trouvez la solution, veuillez nous la souffler.

M. ANNETTE : Je n'hésiterai pas à le faire, bien sûr.

Ce que je veux signifier par mon intervention, c'est que, dans bien des cas, on fait appel à une étude pour aider à la recherche et pour conseiller. Si une telle étude existe, il faudrait peut-être y inclure cet aspect du problème.

LE MAIRE : Je mets aux voix la Section de Fonctionnement.

TOUS LES ARTICLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT  
DU BUDGET PRIMITIF 1988 DU BUREAU D'HABITAT SOCIAL  
SONT ADOPTES A LA MAJORITE

(1 opposition / 5 abstentions).

Budget Primitif 1988 du Bureau d'Habitat Social - SECTION D'INVESTISSEMENT

ARTICLES	LIBELLES	POUR MEMOIRE B.P. 1987		PROPOSITIONS B.P. 1988
		DEPENSES		
		22 934 226,07	3 864 750,00	
16	Remboursement de la dette .....	2 228 056,08	3 037 000,00	
232 0	Travaux de construction groupés .....	15 258 542,31	300 000,00	
232 3	Travaux de construction - Relogement de la zone basse de Prima .....	250 000,00	250 000,00	
232 4	Travaux de reconstruction après sinistre .....	150 000,00	150 000,00	
233 0	Travaux de viabilité .....	5 047 627,68	127 750,00	
		22 934 226,07	3 864 750,00	
		RECETTES		
1051 2	Subvention L.B.U. pour V.R.D. ....	1 903 600,00	-	
1051 3	Subvention L.B.U. pour construction .....	6 064 408,00	-	
1053 1	Subvention F.I.R. ....	528 200,00	-	
16	Emprunt .....	11 810 594,91	427 750,00	
115	Prélèvement sur Section de Fonctionnement .....	2 461 000,00	3 270 575,00	
2536	Créance pour location-vente (diffus) .....	133 090,08	133 090,00	
2539	Autres créances (Hyacinthe) .....	33 333,08	33 335,00	

Monsieur GERARD Gilbert quitte la salle (19 H 22).

LE MAIRE : Je mets aux voix la Section d'Investissement.

TOUS LES ARTICLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF 1988  
DU BUREAU D'HABITAT SOCIAL

SONT ADOPTES A L'UNANIMITE DES VOTANTS  
(6 abstentions).